

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL704

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 34

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, après le mot : « titulaires », insérer les mots :
« de droit public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.